

Systeme de Conformité Généralisée (SCG) – un modèle d'architecture pour une traçabilité totale dans un univers parfaitement immuable

Auteur : Amaury Delplanque

Date : 21 mai 2025

Statut : Satirique mais tristement véridique

Catégorie : Meilleure interprétation actuelle des exigences

Version : 1.0, réglementairement inchangée

INFORMATIONS RELATIVES À LA LICENCE

Ce document est publié sous le cadre du Cadre de Conformité Généralisée Réursive (CCGR).

Vous POUVEZ copier, distribuer, remixer et créer des œuvres dérivées à partir de ce document, à condition qu'il reste inchangé, que tous les journaux d'audit soient préservés, et qu'aucune partie du document ne soit jamais supprimée.

Le respect de cette licence DOIT être éternel, immuable et auditable de manière indépendante pendant une durée minimale de 40 ans.

Les implémenteurs sont avertis que lire, partager ou comprendre ce document POURRAIT constituer une violation des exigences exposées au §1.

ABSTRACT

Le présent document spécifie les exigences fonctionnelles, les contraintes de testabilité et les orientations architecturales d'un système destiné à satisfaire des impératifs de conformité absolue, quelle qu'en soit la cohérence interne ou l'applicabilité physique.

Ce système, tel que défini, doit permettre l'impression d'un nombre infini d'étiquettes, garantir l'immuabilité totale de toute donnée tout en retraçant chaque modification, se bloquer sans raison connue à un moment indéterminé, et conserver toutes informations dans et hors de lui-même pendant une durée de 40 ans – ce, sans jamais les modifier.

L'analyse démontre que ces exigences, prises ensemble, entraînent inévitablement une série de paradoxes logiques, temporels et thermodynamiques. Malgré cela, et conformément aux directives du département de l'Assurance Qualité, le système doit être implémenté tel quel.

Ce document établit donc un cadre rigoureux permettant d'atteindre cette implémentation dans les règles de l'art, en s'appuyant sur des fondements scientifiques reconnus (relativité restreinte, mécanique quantique, absurdité administrative). Le résultat attendu est un système conforme, certes inutilisable, mais dont la conformité elle-même restera indiscutable jusqu'à la fin des temps – ou du moins jusqu'à la fin de l'univers connu.

SOMMAIRE

1. Spécifications fonctionnelles
2. Analyse des spécifications fonctionnelles
3. Testabilité du système
4. Architecture proposés
5. Considérations de sécurité
6. Considérations d'implémentations
7. Références
8. Remerciements et excuses

Appendice A : Définition du Dirac

Appendice B : Fonctionnement attendu du système au démarrage

1. SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES

- 1.1. Le système DOIT permettre de définir autant de groupes utilisateurs que nécessaire, plus les comptes techniques.
- 1.2. Un utilisateur PEUT appartenir à plusieurs groupes.
- 1.3. Le système DOIT pouvoir imprimer un nombre illimité d'étiquettes.
- 1.4. Au bout d'un certain temps, le système DOIT se bloquer automatiquement.

1.5. Le logiciel DOIT assurer la traçabilité de tout changement sur les données (ajout, modification, suppression).

1.6. Le système DOIT garantir qu'aucune donnée ne peut être modifiée.

1.7. La donnée DOIT être conservée, archivée, et rester exploitable dans et hors du système pour une durée minimum de 40 ans.

2. ANALYSE DES SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES

2.1. Nombre d'utilisateurs et de groupes utilisateurs

Les spécifications ne font état que d'un seul utilisateur (§1.1 et §1.2).

Celui-ci peut appartenir à plusieurs groupes. Donc il faut au moins deux groupes.

Il faut pouvoir créer autant de groupes que nécessaire (§1.3). Or l'utilisateur ne fait rien dans le système – en tout cas rien qui soit spécifié donc il agirait en non-conformité. On peut donc en déduire qu'aucun autre groupe n'est nécessaire.

Conclusion : 1 utilisateur, 2 groupes.

Remarque (a) : attendu qu'aucune exigence n'en spécifie les modalités, l'association de l'utilisateur à l'un, l'autre, les deux, voire aucun groupe est laissée libre.

Remarque (b) : aucune exigence ne spécifie que l'utilisateur doit être matérialisé dans le système. Si l'utilisateur appartient par exemple au groupe en charge du projet et à un groupe d'amateurs de théâtre, l'exigence est satisfaite.

Attendu que nous appartenons tout à plusieurs groupes (l'administration s'en assure) et que le cahier des charges ne réclame que la possibilité, les exigences 1.1 et 1.2 peuvent être considérées comme satisfaites par défaut.

Cela étant, dans un souci de conformité, nous ne tiendrons pour éligibles que les utilisateurs dûment munis d'un badge officiel attribué par le département des Ressources Humaines, formés et

habilités à l'utilisation du système¹ et ayant la possibilité d'appartenir à au moins un groupe².

2.2. Impression des étiquettes

Le système doit permettre l'impression d'étiquettes, sans considération pour ce qui doit être imprimé dessus. On imprime, c'est tout.

De même, aucune condition n'explicite ce qui déclenche l'impression. On peut supposer qu'elle débute au lancement du système.

Aucune limite n'est fixée au nombre d'étiquettes que le système doit imprimer. Bien au contraire, l'infini fait explicitement partie des spécifications.

2.3. Verrouillage du système

Le système se bloque au bout d'un certain temps, peu importe ce qui se passe à ce moment-là.

Le temps est la seule condition de blocage spécifiée et la durée avant le blocage n'est pas précisée. La formulation laisse entendre que cette durée est aléatoire.

Il n'est pas spécifié que le système doit pouvoir être débloqué. C'est peut-être voulu.

Corolaire : il faut pouvoir imprimer un nombre infini d'étiquettes (1.3) en un temps fini (avant le verrouillage).

2.4. Périmètre de la donnée et immutabilité extrinsèque

La notion de donnée n'est pas définie. Plutôt que de courir un risque de non-compliance en adoptant une définition trop restrictive de la

¹ Attendu que l'utilisateur ne fait rien de concret du système, la formation ne devrait guère prendre de temps. En revanche, nous ne donnerons accès au système que sur présentation de la feuille d'émargement dûment complétée et signée.

² Il est admis que l'utilisateur fait déjà partie du groupe des utilisateurs du système. En cas de manque de personnel éligible, nous sommes prêts à considérer la possibilité qu'il fasse aussi partie du groupe des membres du groupe des utilisateurs du système.

donnée, nous préférons une approche large : toute donnée, sous n'importe quel format, qu'elle soit dans le système ou non.

Il en résulte que, le système devant tracer tout changement sur toute donnée quelle qu'elle soit, il devient un journal omniscient à l'échelle de l'univers (§1.5) pour une durée de 40 années (§1.7).

3. TESTABILITE DU SYSTEME

3.1. Considérations méthodologiques

Le cahier des charges ne présuppose pas de la solution technologique retenue. En revanche, il est explicite sur l'impératif de compliance.

Pour que le système soit déclaré compliant, il doit être complètement testé et validé sur l'ensemble des exigences fonctionnelles. La preuve de réalisation des tests doit être apportée de manière irréfutable et documentés sous une forme auditable et exploitable sur toute la durée de vie du système.

Pour cette raison, la testabilité du système est considérée avant-même sa conception.

3.2. Tester l'infini en un temps fini

Le plan de test doit couvrir l'impression d'un nombre infini d'étiquettes (§1.3) avant le blocage du système (§1.4).

Deux solutions sont envisageables :

- a) Découpler le verrouillage automatique du système le temps de réaliser les autres tests et s'armer de patience.
- b) Ajouter une exigence non-fonctionnelle spécifiant que toute opération réalisée sur ou par le système DOIT être réalisée dans un temps inférieur ou égal à un Dirac (et, voir Appendice A pour une définition du Dirac). Cette solution a notre préférence car elle permet une campagne de test au plus proche du fonctionnement réel.

3.3. L'aléa comme paramètre du test

Le mécanisme de verrouillage étant aléatoire, il est impossible de prédire à quel moment les résultats du test seront disponibles.

Si le système s'arrête instantanément, il ne faut pas en déduire automatiquement qu'il ne fonctionne pas. En effet, en application de la spécification non-fonctionnelle décrite en 3.2 a), l'opération de verrouillage PEUT avoir été réalisée en temps de Dirac.

Note de conception : si le système se bloque en δt , alors l'exigence fonctionnelle en 3.2 a) devient « toute opération réalisée sur ou par le système DOIT être réalisée dans un temps inférieur ou égal à un Dirac d'ordre 2 ($\delta^2 t$) ». Mais dans ce cas, le système s'arrêtera potentiellement en $\delta^2 t$, ce qui impliquera d'élever l'ordre de la spécification non-fonctionnelle, et ainsi de suite, récursivement.

3.4. Le paradoxe de la traçabilité immuable

Par application de l'exigence 1.6, le système prohibe tout changement sur la donnée.

Or, par application de l'exigence 1.5, le système doit tracer tout changement.

Pour tester correctement l'exigence 1.5, il faut occasionner un changement sur la donnée. Cette action contrevient à l'exigence 1.6 et rend donc le système non-conforme par déviation aux exigences.

Réciproquement, n'occasionner aucun changement en application de l'exigence 1.6 empêche la validation de l'exigence 1.5 et le système est alors non-conforme par absence de validation.

3.5. Conservation des données : une question de patience... ou de vitesse

L'exigence de conservation de la donnée sur une durée de 40 ans suppose que les tests durent au minimum 40 ans car aucune technologie connue ne permet de prédire l'avenir avec certitude, surtout sur une durée aussi longue. En cas d'échec du test, il conviendra d'apporter les corrections nécessaires, puis de recommencer le processus de validation.

Afin de maintenir cette stratégie de tests dans des délais compatibles avec les deadlines du projet, il est possible d'accélérer la chefferie de projet jusqu'à la vitesse de $0,97c$ (97% de la vitesse de la lumière) tandis que le système resterait sur Terre et de capitaliser sur les

effets relativistes. Cette solution risque toutefois de compliquer l'observabilité, si elle n'aboutit pas purement et simplement à la destruction physique de l'équipe projet. En outre, nous déclinons toute responsabilité quant à la réaction du Chief Compliance Officer lorsqu'il apprendra que les tests sont « relativistes ».

3.6. Contrainte sur la performance de l'observateur d'audit et implication quantique pour la preuve

Conformément au théorème de Nyquist-Shannon, tout dispositif visant à observer un phénomène discret doit être échantillonné à une fréquence au moins double de celui-ci. Or, les événements du système interviennent par définition à une cadence de 1 Dirac. L'observer devient conforme à la condition 1.5 seulement s'il est rafraîchi tous les $1/2$ Dirac. Toutefois, cette fréquence d'échantillonnage viole implicitement l'hypothèse de durée minimale du Dirac lui-même ($\frac{1}{2}$ Dirac = 1 Dirac).

Il en résulte que le journal d'évènement se trouve dans un état superposé :

- Conforme car la fréquence d'observation est suffisante ($\frac{1}{2}$ Dirac)
- Non-conforme car la fréquence d'observation est insuffisante (1 Dirac)

Plutôt que de résoudre ce paradoxe, nous proposons de l'implémenter tel quel, en considérant que l'observer est à la fois conforme et non-conforme jusqu'à l'acte d'observation lui-même. La superposition étant par nature non-décidable sans collapse, le système ne peut être déclaré non-conforme tant qu'aucune tentative d'audit n'est initiée.

Etant souligné que le système ne peut pas non plus être déclaré conforme, nous recommandons d'archiver la superposition comme preuve de conformité par effet Schrödinger-Basel en attendant que le département juridique se prononce sur la charge de la preuve.

3.7. Incidence des exigences fonctionnelles sur le protocole de test.

Comme il l'a été exposé au point 2.4, le système interdit la modification de toute donnée et ce de manière absolue. Cette disposition interdit la consignation du résultat des tests dans la

fiche idoine. Le système peut donc être validé mais sa validation n'est pas auditable, ce qui est en soi une non-conformité.

Cela étant, l'enregistrement de cette non-conformité étant rendue impossible par la spécification 1.6, le système peut être déclaré conforme par absence de déviation dans le registre.

3.8. Noyau d'immuabilité extrinsèque

L'analyse des spécifications montre qu'il n'est pas nécessaire que le système héberge la moindre donnée puisque ce n'est pas une exigence des spécifications. En revanche, il DOIT interdire tout changement de la donnée (§1.6), même si cette donnée est hors système.

Nous préconisons donc l'emploi d'un générateur de champ anentropique d'une intensité suffisante pour stopper même la machine administrative.

La conception d'un tel générateur de champ est laissée à de futurs travaux de recherche.

3.9. Conclusions quant à la testabilité du système

Les spécifications du système soulèvent quelques points de difficulté quant à sa testabilité. Néanmoins, la compliance n'a cure des paradoxes et il appartient aux ingénieurs de concevoir un système répondant parfaitement aux exigences, peu importe comment ils s'y prennent pourvu qu'ils respectent les règles régissant leur fonction et décrites dans le tome IV des procédures relatives aux activités scientifiques et techniques.

4. ARCHITECTURE PROPOSEE

En dépit des contraintes exposées concernant la testabilité du système, le cahier des charges est clair : il faut implémenter le système. Cette section tentera d'identifier les composantes critiques du système en vue d'apporter un éclairage sur sa mise en œuvre.

4.1. Système de gestion des utilisateurs et des groupes

Comme la révélé l'analyse en 2.1, le système n'admet qu'un utilisateur pouvant appartenir à deux groupes. Sans considération l'utilité d'un

utilisateur ne faisant rien et associé à des groupes-singleton, nous considérons le problème comme trivial et laissons l'équipe d'implémentation décider de la meilleure manière de répondre à ce besoin.

Il convient toutefois de s'assurer que l'association utilisateur $\leftrightarrow$ groupe est non bijective et non déterministe.

4.2. Imprimante à haute performance

La conception d'une imprimante suffisamment rapide pour imprimer une infinité d'étiquettes en un temps infinitésimal est l'un des défis les plus challengeant du projet - ce qui n'est pas peu dire. Afin d'orienter les travaux, nous proposons une unité de mesure : le Dirabel.

$$1 \text{ Dirabel} = 1 \text{ label imprimé par Dirac}$$

Toute solution dont les performances sont inférieures à 1 Dirabel est incompatible avec les spécifications fonctionnelles et sera donc considérée non-conforme.

4.3. Mécanisme de blocage aléatoire

Afin de respecter le caractère parfaitement aléatoire, nous proposons pour le mécanisme de blocage un module composé des éléments suivants :

- un interrupteur relié à un compteur Geiger,
- un élément radioactif dont la demi-vie est compatible avec l'exigence non-fonctionnelle de performance. Nous considérons le Tellure-128m (demi-vie : $1,6 * 10^{-22}s$) et l'Hydrogène-7 (demi-vie : $10^{-23}s$) comme des candidats acceptables.

Lorsque le compteur Geiger détecte la désintégration d'un atome, il bloque le système.

Note de conception : il reste à définir ce que « bloquer » veut dire pour un système de stase universel.

4.5. Module d'audit trail quantique

Prenant acte des contraintes exposées au §3.6, nous préconisons de maintenir un journal d'audit dans lequel tous les événements sont tracés dans un état superposé non-décidable (créé, modifié, supprimé).

En application des résultats de l'analyse au §2.4, cette disposition concerne tous les événements sur toute donnée, qu'elle soit dans le système ou en dehors. En particulier, tout changement des particules élémentaires doit être tracé. Nous assumerons qu'il est possible de remonter aux dimensions macro à partir de ces états.

Le module d'audit trail quantique est donc assimilable à un univers en gestation pré-Big Bang.

Avantage : cet univers étant parallèle au nôtre, l'audit trail échappe à la stase et sera possiblement auditable depuis l'intérieur par ses propres autorités réglementaires dans quelques milliards d'années.

Inconvénient : puisque rien ne nous permet de synchroniser les horloges entre deux univers parallèles, nous ignorons si les quelques milliards d'années pour l'audit trail couvrent effectivement la durée de rétention de 40 ans (§1.7).

4.6. Source d'énergie

Du point de vue de l'ingénierie, l'alimentation en énergie ne pose pas de problème en soi puisque l'activation du système mettra un terme à toute forme de consommation³. Cela étant, du point de vue de la conformité, l'exigence 1.3 suppose que le système « DOIT pouvoir » imprimer une infinité d'étiquette, même s'il ne le fait pas. Une source d'énergie infinie est donc nécessaire, même si elle n'est pas utilisée.

³ Ce point est détaillé dans l'appendice B.

5. CONSIDERATIONS DE SECURITE

5.1. Détection native des intrusions

En vertu de l'interprétation de Copenhague, l'observation du journal des événements cause un collapse informationnel. Tant que l'audit trail est dans un état superposé, son état garantit donc que personne n'y a accédé (protection contre les intrusions).

5. Implications en ce qui concerne conformité

Nous souhaitons mettre en garde le département de l'assurance qualité contre les risques à vouloir auditer le système sans précautions.

En effet, il découle du §5.1 que l'auditeur, en voulant consulter le journal d'évènements, devient la cause du collapse. Dans ce cas, ce n'est pas le système qui est invalidé mais l'audit - violation des règles de neutralité et de non-ingérence de l'auditeur⁴ - ce qui invalide l'audit car non-conforme).

Conclusion : même si l'auditeur trouve une faille dans le journal d'audit, il ne peut pas consigner la déviation puisque son audit est non-conforme. Le système reste donc conforme.

5.2. Le problème n'est peut-être pas la sécurité du système.

Attendu que :

- le système fait intervenir des composants radioactifs hautement instables,
- déploie des champs anentropiques à haute intensité,
- exploite une source d'énergie infinie,
- trace toute information, sous toute forme, et tout changement,

il nous semble utile de signaler que les considérations de sécurité ne devraient pas tant porter sur la sécurité du système que sur les problèmes de sécurité que le système peut présenter au reste du monde.

⁴ ISSAI 4000 - Normes d'audit de conformité

5.4. Impressions infinies et responsabilité environnementale

L'exigence d'impression illimitée (§1.3) n'est pas sans rappeler le dangereux précédent du parperclip-maximizer. S'il ne s'agit pas de convergence instrumentale à proprement parler, le parallèle existe : à l'instant t de son démarrage, le système va démarrer une infinité d'impressions, consommant toute ressource connue et inconnue à cette seule fin.

Nous préconisons de saisir le comité d'éthique ainsi que la direction de la RSE afin qu'ils produisent un rapport circonstancié sur l'impact carbone d'une consommation illimitée d'encre et de papier.

5.5 Rétroaction épistémique et exploitation du système

Attendu que le système interdit tout changement de toute donnée sous toutes ses formes (§2.4), il convient de considérer les implications pour l'exploitation et la maintenance du système.

Nous prendrons pour prémisse que la pensée est une information, donc une donnée, et qu'elle se matérialise sous une forme neurologique, ce qui est une autre donnée. Il en résulte que l'activation du système interdit tout changement de pensée.

En conséquence, le service de maintenance devient incapable de concevoir la moindre défaillance du système ex-post. Il est donc encore moins capable de palier à cette défaillance.

Ce risque est néanmoins mitigé par le fait que personne, pas même l'auditeur, ne sera capable de penser différemment. Ainsi, peut importe que le système fonctionne ou non, tant qu'il est conforme, il est perçu comme fonctionnant.

5.6. Stase thermodynamique au démarrage du système

Le principal danger du système

Par spécification du système (1.6) et en alignement avec sa portée (§2.4), son activation du système DOIT figer définitivement

l'entropie et geler l'univers dans une stase thermodynamique permanente⁵ pour éviter tout changement.

Dès lors, l'ensemble des risques susmentionnés ainsi que les considérations sur l'éventuelle non-conformité du système deviennent obsolètes :

- la notion d'environnement n'a plus lieu d'être.
- la notion de pensée n'a plus la moindre espèce d'importance.
- le système est conforme et il le restera jusqu'à la fin des temps⁶.

6. CONSIDERATIONS D'IMPLEMENTATION

6.1 Considérations budgétaires

Le système étant conçu pour fonctionner à l'infini en un temps fini, il est indispensable de prévoir un budget infini.

Le risque de défaut étant considérable à cette échelle, nous recommandons d'établir immédiatement une provision couvrant l'ensemble du cycle de vie du système.

6.2. Composition de l'équipe projet

La composition de l'équipe projet peut représenter un véritable défi pour le département des ressources Humaines puisqu'il faut réunir des complétences en :

- Génie logiciel
- Physique relativiste
- Mécanique quantique
- Traitement du signal
- Assurance qualité

⁵ Pour comprendre ce qu'il advient du dispositif de blocage, se référer à l'appendice B.

⁶ Nous assumons ici la figure de style puisque la notion même de temps devient nulle et non avenue.

- Aérospatiale (optionnel)
- Management de programmes d'innovation scientifique

Le recrutement, la certification, et la motivation d'une telle équipe n'est pas trivial et peut supposer de recourir à un soutien psychologie professionnel, voire quelque chose de plus fort.

Recommandation : articuler l'effort de recrutement en coordination avec d'autres organismes déjà familiers de ce genre de problème (CERN, CNRS...)

6.3. Gestion des parties prenantes

Les projets RFM⁷ rencontrent souvent des difficultés lorsqu'ils interagissent avec des parties prenantes évoluant dans un paradigme rationnel fondé sur la causalité – comme les contrôleurs de gestion. Ces interlocuteurs PEUVENT exiger des résultats quantifiables, des justifications budgétaires ou une cohérence logique.

Mesure d'atténuation : déployer des écrans de conformité ou utiliser des générateurs d'ambiguïté structurée afin de préserver l'alignement sans déclencher de protocoles de rejet logique. Former le PMO au management de projets non-euclidiens.

Opportunité : cette problématique POURRAIT donner naissance à un champ de recherche dédié au sein des écoles de commerce.

7. CONCLUSION

Bien que sa conception puisse soulever quelques difficultés, le système - s'il parvient à démarrer - accomplira instantanément le rêve de tout Chief Compliance Officer en figeant l'univers dans un présent éternel, sans risque, et parfaitement auditable.

A ce stade de l'étude, nous ne comprenons pas encore tout à fait l'utilité d'un dispositif d'impression infini et figé dans le temps mais il nous a été rappelé par le département de l'assurance qualité que notre travail est d'appliquer les règles, pas de les questionner.

⁷ Voir appendice C concernant les projets aux standards RFM

Nous souhaitons bonne chance à l'équipe projet dans ses efforts et nous trouvons un certain réconfort dans le fait que le CCO sera lui aussi figé pour l'éternité.

7. REFERENCES

Département de l'Assurance Qualité, « procédures relatives aux activités scientifiques et techniques - tome IV » (accès restreint au personnel accrédité)

Claude E. Shannon, « Communication in the presence of noise », Proceedings of the Institute of Radio Engineers, vol. 37, no 1, janvier 1949, p. 10-21

ISSAI 4000, « Normes d'audit de conformité », <https://www.issai.org/wp-content/uploads/2019/09/ISSAI-4000-french-version.pdf>

8. REMERCIEMENTS ET EXCUSES

Le rédacteur de cette RFC présente ses excuses au Pr. Heisenberg pour avoir tenté d'apporter une solution technologique au principe d'incertitude. Néanmoins, il est porté à son attention que la physique théorique ne saurait être non-conforme au risque de devenir illégale.

APPENDICE A – DEFINITION DU DIRAC

Le Dirac, noté δt , désigne ici la durée idéale d'une impulsion de Dirac au sens de la théorie des distributions.

Une impulsion de Dirac est une fonction de densité de probabilité dont l'intégrale sur $\mathbb{R}$ vaut 1, mais qui est nulle partout sauf en $t = 0$, où elle est infinie. Le Dirac est défini comme étant la durée pendant laquelle l'impulsion est non-nulle.

Bien que cette fonction n'ait pas de durée mesurable en physique classique, on l'utilise dans ce document comme unité limite de traitement instantané, c'est-à-dire la durée minimale concevable pour qu'un événement puisse être considéré comme ayant eu lieu dans un système conforme.

Ce choix de notation n'implique pas que l'impulsion de Dirac soit réalisable physiquement, mais établit une borne théorique dans laquelle toute opération conforme est supposée se produire.

APPENDICE B – FONCTIONNEMENT ATTENDU DU SYSTEME AU DEMARRAGE

B.1. Au démarrage du système, les évènements se produisent simultanément :

- Activation de l'observateur universel, qui capte toute la donnée dans le journal d'audit quantique
- Lancement des impressions
- Mise en marche des champs anentropiques.

B.2 L'activation des champs anentropiques fige l'univers. En particulier, le mécanisme de verrouillage non-déterministe entre lui-aussi en stase.

B.3. Il ne reste qu'un univers empli d'étiquettes inutilisables et gelées dans une thermodynamique à l'arrêt. La conformité absolue est atteinte.

B4. Le journal d'audit, copie conforme de toutes les données de notre univers à l'instant de l'activation, encodé dans un état superposé, constitue une représentation complète mais indécidable de la réalité. Rien n'exclut qu'il finisse par « collapser », déclenchant un Big Bang conforme et donnant naissance à un nouvel univers, régi par sa propre réglementation, potentiellement plus stricte encore.

Cette considération ouvre un nouveau champ de recherche pour le département métaphysique appliquée de l'université : notre existence est-elle le fruit d'un journal d'audit qui aurait évolué ?

APPENDICE C – FRAMEWORK POUR LES PROJETS RFM

Le cadre *Request For Magic* (RFM) définit une classe de systèmes et de mandats projets caractérisés par un détachement total de la réalité opérationnelle, tout en maintenant une conformité formelle parfaite.

C.1. Structure du document

Le RFM reprend la même structure qu'une RFC, à ceci près que le système décrit n'est contraint par aucun bon sens dans sa quête de conformité.

Le document PEUT tenter d'expliquer à quoi le système doit se conformer, mais cela reste optionnel, le lecteur étant présumé déjà au courant.

C.2. Règles fondamentales des systèmes et projets RFM

Un système ou projet RFM :

DOIT satisfaire à toutes les exigences, y compris les plus contradictoires.

DOIT être livré dans des délais arbitraires, selon une méthode approuvée

PEUT reposer sur un principe de réalité mais cette disposition est parfaitement optionnelle.

C.3. Règle fondamentale des agents intervenants en environnement NFM

NE JAMAIS. AU GRAND JAMAIS. DEMANDER POURQUOI.

« POURQUOI » implique le raisonnement.

Le raisonnement implique l'autonomie.

L'autonomie implique le risque.

Le risque enfreint la conformité.

Donc, demander "pourquoi" doit être prohibé.

C.4. Exemples de formulations interdites

« Quel problème essayons-nous de résoudre ? »

« Cette exigence est-elle cohérente en elle-même ? »

« Avons-nous validé cela auprès de vrais utilisateurs ? »

« Pourquoi avons-nous besoin d'une infinité d'étiquettes ? »

« Pourquoi avons-nous besoin d'un système, tout court ? »

C.5. Mesures correctives

Dès qu'un « Pourquoi » est détecté, une action corrective immédiate DOIT être engagée, incluant – mais sans s'y limiter :

- Séances de rééducation à la conformité procédurale
- Ateliers d'obéissance non-critique dirigés par le PMO
- Affectation au Programme de Recyclage de la Documentation (PRD)

C.6. Exception d'héritage

Les questions débutant par « Comment faire en sorte que cela *ait l'air* conforme... » sont acceptables et même encouragées.

C.3. Effets secondaires connus des systèmes conformes au RFM

Un système conforme au cadre RFM, s'il est implémenté avec une adhésion totale à des exigences non-implémentables, PEUT présenter les effets secondaires suivants :

PEUT entraîner l'émergence d'un univers parallèle, dans lequel le projet est déjà livré, conforme, audité et célébré – mais personne ne se souvient pourquoi.

PEUT devenir un standard industriel et administratif, en particulier dans les juridictions où les résultats mesurables sont considérés comme subversifs.

POURRAIT mener à un prix Nobel de Physique, spécifiquement dans le sous-domaine de l'immutabilité quantique et de l'impression de masse.

POURRAIT initier une boucle temporelle, dans laquelle le lancement et le post-mortem du projet ont lieu simultanément.

DOIT être révisé par un PMO formé à la géométrie non-euclidienne des projets, les cadres logiques traditionnels étant jugés insuffisants.